



Loi et Zones d'accélération des énergies renouvelables

La loi n°2023-175 parue le 10 mars 2023 demande à votre commune d'identifier, sur son territoire, des zones pouvant permettre l'accélération des énergies renouvelables.

Dans ce contexte, un travail collaboratif entre la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre et toutes les communes de son territoire est en cours. L'objectif est d'identifier, de façon la plus pertinente possible, les zones à faire ressortir pour faciliter le développement des énergies renouvelables.

La loi prévoit également de concerter le public sur ce sujet.

La commune de François vous propose donc de venir consulter le travail réalisé et de partager vos impressions directement en mairie où se tient un registre à cet effet du 15 mars au 29 mars 2024.

Pour plus d'informations à ce sujet, merci de bien vouloir contacter le secrétariat de mairie au 05 49 08 05 17.

